

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-159

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (*à partir de la délibération n°2023-141*), Gisèle LEVRAT (*à partir de la délibération n°2023-141*), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*à partir de la délibération n°2023-141*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etait excusé et suppléé : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Projet culturel CTEAC - Programme et budget prévisionnel de l'année 2023-2024

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

Mme Aurélie PETIT, vice-présidente, rappelle que, dans le cadre de la Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle, plusieurs actions ont été menées en 2022-2023 avec quatre équipes d'artistes sur le territoire de la CCPA, en phase de préfiguration. Ces actions ont permis à plus de 3 500 personnes de rencontrer des artistes sur des temps courts, lors d'un spectacle ou d'un atelier de pratique.

La CTEAC est soutenue par de nombreux partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et l'Education Nationale. Elle a pour objectif de contribuer à la structuration de l'offre culturelle et d'impulser une dynamique pérenne de développement des habitudes culturelles locales. A travers cette convention triennale, qui est actuellement dans le circuit de signature, la collectivité proposera un programme annuel à destination de différents publics : enfants et jeunes, personnes éloignées de l'offre culturelle (personnes en difficulté, en précarité, ...), habitants du territoire en milieu rural ou péri-urbain.

L'année 1 du projet culturel se déroulera en 2023-2024, de septembre à juin, avec cinq équipes artistiques présentes sur le territoire. Le programme annuel ainsi que le budget prévisionnel ont été présentés et validés lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 11 mai 2023 au siège de la CCPA.

.../...

Lors de cette première année, les différents projets visent à permettre aux publics ciblés de rencontrer les artistes et leurs œuvres, de découvrir la pratique artistique avec l'accompagnement des spécialistes et de développer leurs connaissances.

Les projets proposés présentent une diversité, tant en termes de disciplines artistiques qu'en termes de publics ciblés :

- « La goutte qui se rêvait océan » : projet théâtre et écriture avec La Toute Petite Compagnie, à destination d'un public scolaire (écoles, collèges, lycées), avec la participation de maximum 10 classes ;
- « BLOB par un fil » : projet arts et sciences avec la Compagnie Testudines, en collaboration avec deux centres sociaux/socioculturels du territoire, à destination des usagers dans leur diversité (enfants et jeunes, familles, personnes âgées, personnes allophones, ...) ;
- « Formes de mon quartier : des imaginaires du paysage » : projet arts visuels avec Claire Georgina Daudin à destination d'un public qui relève du champ médico-social et médicoéducatif, en lien avec trois structures d'accueil du territoire ;
- Redécouverte du street-art à Tenay : projet éducatif pour la création d'une fresque participative avec le collectif Passe-Mural, en lien avec l'école et l'EHPAD de Tenay, les familles, les habitants de Tenay et de Chaley ;
- Résidence participative de collectage de récits : projet arts du récit qui se développera sur trois années avec l'accompagnement du Centre des Arts du Récit et trois conteuses en itinérance sur le territoire, allant à la rencontre des habitants. Le projet est actuellement en phase de conception, le démarrage est prévu en 2023-2024.

Le budget prévisionnel s'élève à 85 000 euros, dont 30 000 euros investis par la CCPA.

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant demandé
Prestations artistiques	74 500 €	Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	30 000 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000 €
Actions supplémentaires (communication, mobilité, actions annexes)	10 500 €	Département de l'Ain	15 000 €
		Autofinancement CCPA	30 000 €
TOTAL	85 000 €	TOTAL	85 000 €

Le programme complet avec le budget prévisionnel est joint à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme et le budget prévisionnel.

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant au programme annuel.
- AUTORISE le président à demander les subventions correspondantes auprès des partenaires suivants :
État, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ain.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023
Publiée le 12 JUIL. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

